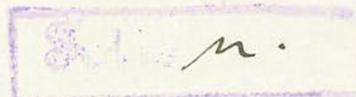


4. Juni 38 B

B.46.J.10.- RC.

Berne, le 4 juin 1938.



Au Département fédéral de Justice et Police,
B e r n e .

Monsieur le Président de la Confédération,

Par lettre du 1er juin, vous avez bien voulu nous soumettre pour préavis un rapport du Ministère public fédéral sur le cas d'Aurelio G a - r o b b i o , actuellement détenu à Bellinzone pour propagande irrédentiste. Nous vous remercions très vivement de cette communication, qui a retenu notre plus sérieuse attention, et nous avons l'honneur de vous faire connaître ce qui suit.

D'après l'exposé du Ministère public, il est peu douteux qu'Aurelio Garobbio, soutenu par quelques intellectuels italiens, se voue depuis des années, le plus souvent sous le couvert de l'anonymat, à une propagande visant à créer un mouvement en faveur d'une annexion à l'Italie des Cantons des Grisons, du Tessin et du Valais. Nous ne contestons pas qu'une telle activité doive être flétrie comme une trahison et qu'elle mérite moralement d'être sévèrement stigmatisée. Il s'agit, toutefois, d'une activité purement intellectuelle, poursuivie par des méthodes puériles, qui ne peut en aucun cas conduire au

BAr

91



but recherché et qui n'a certainement pas mis en péril la sécurité intérieure ou extérieure de la Confédération. Les menées de Garobbio ne sont pas nuisibles parce qu'elles pourraient avoir pour effet de détacher de la Confédération des parties de son territoire, mais, tout au contraire, parce qu'elles provoquent dans la population une légitime indignation et une réaction défavorable aux bons rapports qu'il est nécessaire de maintenir entre notre pays et le Royaume voisin.

Ce mauvais effet serait considérablement aggravé si les autorités fédérales faisaient à Garobbio l'honneur de le considérer comme un traître et de mener contre lui une procédure pénale sensationnelle. Il ne peut être combattu, à notre avis, qu'en remettant les choses à leur vraie place et en considérant son activité hautement répréhensible comme des gamineries sans conséquence et qui ne méritent que le mépris.

Un mouvement irrédentiste a besoin de martyrs. Des poursuites pénales lui donnent de la consistance. Il serait, à notre sens, tout à fait impolitique de donner à un écrivain de troisième ordre et à un détestable poète un relief qu'il n'a pas. L'abandon de la procédure ouverte contre Garobbio nous permettrait, au contraire, d'insister à nouveau auprès du Gouvernement italien pour que les personnes qui l'ont encouragé dans ses menées ridicules et

contre lesquelles il pourrait se justifier de prendre, à titre d'avertissement, des mesures d'interdiction d'entrée en Suisse soient rendues attentives au tort qu'elles causent à l'Italie en suscitant chez des populations voisines et bien disposées des sentiments de défiance et d'animosité.

Nous vous serions très reconnaissants, en conséquence, de bien vouloir réexaminer d'urgence cette affaire en tenant compte des considérations qui précèdent et sur lesquelles nous nous permettons d'insister très vivement. Nous souhaiterions qu'une procédure qui est de nature à éveiller l'impression, en Italie, que nous considérons un mouvement irrédentiste comme possible et redoutable, alors que tel n'est certainement pas le cas, fût terminée aussi vite que faire se pourra par la mise en liberté de Garobbio, à qui les semaines qu'il a passées en prison serviront peut-être d'avertissement salutaire, mais à qui il serait aussi très fâcheux de donner un lustre qu'il ne mérite pas.

Si le Ministère public estime nécessaire d'inscrire au Moniteur de police M. Giulio Quirino Giglioli, le Professeur Venturini et le Dr Roberto Vighi, qui ont encouragé Garobbio dans cette entreprise, nous serions tout disposés à en informer officiellement le Gouvernement italien, en demandant que ces intellectuels égarés par un patriotisme sans contact avec la réalité soient blâmés et rappelés à l'ordre.

4.

Le succès de cette démarche serait, toutefois, facilité si l'affaire du Général Coselschi, qui a fait l'objet de notre lettre du 24 mai et qui n'a aucun rapport avec l'irrégentisme, pouvait être rapidement réglée.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la Confédération, l'assurance de notre très haute considération.

DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

sig. Motta